

## **Question écrite n° 14332 de Mme Claire-Lise Campion (Essonne - SOC)**

**publiée dans le JO Sénat du 08/07/2010 - page 1769**

Mme Claire-Lise Campion attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales au sujet de la délivrance des autorisations de sortie de territoire.

En effet, de nombreuses communes constatent un décalage important entre les conditions légales de demande d'autorisations de sortie de territoire précisées par la police de l'air et des frontières et leur application par les policiers ainsi que les compagnies aériennes. Ceci se pose notamment lorsque les parents voyagent seuls avec leurs enfants, ce document n'étant pas obligatoire.

C'est pourquoi, elle lui demande s'il envisage de rappeler ces conditions aux autorités et organismes afin d'éviter aux familles, et aux services municipaux, des situations difficiles.

En attente de réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales